

## ANNEXE PAYSAGERE

### LE SITE AUJOURD'HUI

L'ensemble parcellaire faisant l'objet du permis de construire est bordé :

- ✓ au nord-ouest par l'avenue Henri Potez qui constitue également l'accès d'une jardinerie accueillant du public,
- ✓ à l'ouest par un grand bassin de rétention des eaux pluviales, parallèle à la RD 202,
- ✓ à l'est par la rue Emile Dewoitine, voie interne du parc d'activités,
- ✓ au sud et à l'ouest par les champs cultivés.

Le terrain aujourd'hui occupé par des cultures céréalières, est pentu de l'est vers l'ouest ; le point le plus haut se trouvant à la cote 93,87 et celui le plus bas à la cote 81,52, soit une déclivité de près de 12,50 mètres.



Montage panoramique photographié depuis l'extrémité de la rue Henri Potez et en direction de la parcelle



Suite du panoramique ci-dessus



La quasi absence de végétation arborée sur la parcelle et dans ses environs rend le site visible à longue, voire très longue distance. Aussi, des mesures particulières d'intégration paysagère seront mises en place pour limiter l'impact paysager du bâtiment.

## LE PARTI D'AMENAGEMENT PAYSAGER

En réponse aux impératifs d'intégration paysagère, le projet s'appuie sur plusieurs objectifs complémentaires les uns des autres :

- ✓ constituer un écran végétal afin d'atténuer la présence du bâtiment et des cours camions dans le paysage ouvert du plateau,
- ✓ créer un cadre agréable pour les utilisateurs du site,
- ✓ aménager des continuités écologiques à la périphérie du bâtiment en variant les typologies végétales, qu'elles soient arborées, arbustives, herbacées, hygrophiles et mésohygrophiles,
- ✓ implanter une végétation à caractère local, adaptée aux conditions climatiques et demandant une maintenance réduite.

Pour y parvenir, plusieurs modes de plantation ont été retenus :

- ✓ **des bosquets** pour limiter l'impact du bâtiment et de ses ouvrages techniques, tout en cadrant des vues sur le paysage environnant,
- ✓ **des couverts arbustifs** pour limiter à terme la maintenance sur les merlons périphériques,
- ✓ **des haies bocagères** constituant des continuités végétales le long des clôtures périphériques,
- ✓ **des haies arbustives étroites** pour limiter la présence de véhicules en stationnement, tout en laissant passer la vue au-dessus des arbustes,
- ✓ **des alignements d'arbres** pour agrémenter le parking VL et limiter la vue à l'angle sud du bâtiment,
- ✓ **des arbres disséminés** sur les pelouse rustiques et les prairies,
- ✓ **la végétalisation hygrophile** à la périphérie et dans le bassin de rétention des eaux pluviales de toiture,
- ✓ **une végétation sarmenteuse** pour habiller les cuves sprinklers à l'entrée du site,
- ✓ **des pelouses rustiques** tondues régulièrement pour maintenir le site dans un bon état de propreté,
- ✓ **des prairies mésohygrophiles** fauchées à minima pour préserver la faune.

## ILLUSTRATION DES COMPOSANTES VEGETALES DU PROJET

### Les bosquets :

Il seront composés d'arbres de haut jet, d'une strate arbustive et d'une végétation couvre-sol pour limiter l'entretien.

- La strate arborée est constituée d'alisiers torminaux, de charmes communs, de chênes pédonculés, d'érables sycomores, de merisiers et d'ormes dans une variété résistante à la graphiose. Ces arbres tige destinés à donner un effet à court terme, seront complétés par des baliveaux de charmes communs, de chênes pédonculés, d'érables planes et de frênes élevés qui compléteront le boisement à plus long terme.



Alisier torminal  
*Sorbus torminalis*



Charme commun  
*Carpinus betulus*



Chêne pédonculé  
*Quercus robur*



Erable sycomore  
*Acer pseudoplatanus*



Merisier  
*Prunus avium*



Orme Lutèce®  
*Ulmus x 'Nanguen'*

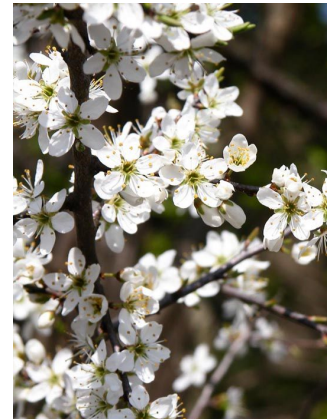
- La strate arbustive est basée sur des espèces à caractère spontané comme le cornouiller mâle, le noisetier, le prunellier, le sureau noir, le troène commun et la viorne obier.



Cornouiller mâle  
*Cornus mas*



Noisetier  
*Corylus avellana*



Prunellier  
*Prunus spinosa*



Sureau noir  
*Sambucus nigra*



Troène commun  
*Ligustrum vulgare*

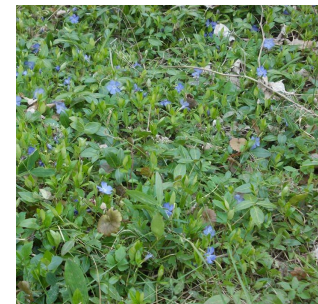


Viorne obier  
*Viburnum opulus*

- La strate couvre-sol s'appuiera sur deux espèces rampantes : le lierre des bois et la petite pervenche.



Tapis de lierre  
*Hedera helix*



Tapis de petite pervenche  
*Vinca minor*

### Les couverts arbustifs :

Implantés sur les merlons, les arbustes des couverts devront se développer en situation desséchante. Les espèces retenues sont le cornouiller sanguin, l'églantier, le nerprun purgatif et le troène commun.



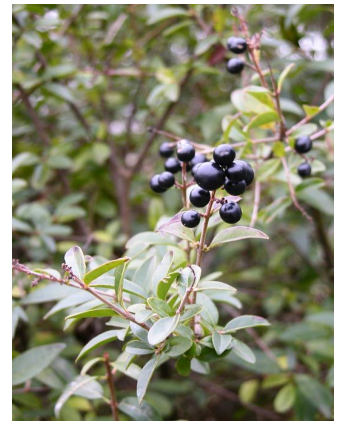
Cornouiller sanguin  
*Cornus sanguinea*



Eglantier  
*Rosa canina*



Nerprun purgatif  
*Rhamnus catharticus*



Troène commun  
*Ligustrum vulgare*

### Les haies bocagères :

Plantées sur un seul rang d'arbustes, elles sont le prolongement des bosquets et des couverts arbustifs mentionnés ci-dessus.

La strate arbustive s'appuie également sur des essences à caractère local comme le chèvrefeuille des haies, le cornouiller sanguin, l'églantier, le nerprun purgatif, le prunellier, le troène commun et la viorne lantane.



Chèvrefeuille des haies  
*Lonicera xylosteum*



Viorne lantane  
*Viburnum lantana*

### Les haies arbustives étroites :

Destinées à être taillées, ces haies sont composées de charmes communs au feuillage marcescent ou de troènes communs semi-persistants.

### Les alignements d'arbres :

Deux espèces ont été retenues pour répondre aux deux objectifs :

- le charme commun qui supporte bien la taille pour occulter la vue vers le bâtiment au droit de l'accotement exigü au sud-est de la parcelle,
- le poirier à fleurs de la variété Chanticleer, ramifié depuis la base du tronc, en accompagnement du parking et des chemins piétonniers.



Charme commun  
*Carpinus betulus*



Poirier à fleurs Chanticleer  
*Pyrus calleryana 'Chanticleer'*

### Les arbres disséminés :

Ils s'apparentent à ceux des bosquets et des couverts arbustifs avec :

- pour les espaces ensoleillés : le charme commun, l'érable champêtre et le chêne pubescent,
- pour les espaces ombragés par le bâtiment : toujours le charme commun accompagné de l'érable sycomore.



Chêne pubescent  
*Quercus pubescens*



Erable champêtre  
*Acer campestre*

### Le bassin végétalisé

Le bassin d'infiltration des eaux de toiture sera planté d'arbres et de plantes herbacées affectionnant les milieux hygrophiles.

- Le peuplier tremble et le saule blanc constitueront la strate arborée.



Peuplier tremble  
*Populus tremula*



Saule blanc  
*Salix alba*

- La strate herbacée comprendra des graminées comme la baldingère, la canche cespiteuse, la fétuque élevée, le jonc diffus, le jonc glauque, la laïche des marais, la massette et le roseau commun. Des plantes vivaces à fleurs compléteront la gamme de végétaux avec le bugle rampant, la cardamine des prés, l'épilobe, l'iris des marais, la lysimaque commune, la reine des prés et la salicaire.



Baldingère  
*Phalaris arundinacea*



Roseau commun  
*Phragmites communis*



Salicaire  
*Lythrum salicaria*

### Les pelouses rustiques

- Le mélange de semences sera composé de graminées comme l'agrostide ténue, la fétuque ovine, la fétuque rouge traçante, la glycérie distante, le pâturin des prés ainsi que le ray-grass anglais en faible proportion et complété de fleurs dicotylédones basses comme le trèfle blanc et la véronique à feuilles de lierre.

### Les prairies mésohygrophiles

- Le mélange de semences rassemblera des graminées comme l'agrostide stolonifère, la fétuque ovine, la fétuque rouge gazonnante, le pâturin annuel et le pâturin des prés, ainsi que des fleurs dicotylédones comme l'achillée millefeuille, le bleuet annuel, le bugle rampant, le coquelicot, le lotier corniculé, la luzerne, la marguerite des prés, la matricaire, le millepertuis perforé, le myosotis des prés, la sauge des prés, la silène, ...

## **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

### Enrichissement du sol pour les plantes ligneuses :

- Après les terrassements et avant la plantation, l'activité microbienne du sol sera stimulée par l'apport de compost de déchets verts issu des déchèteries environnantes.

### Paillages pour les plantes ligneuses :

- Pour maintenir la fraîcheur et limiter la concurrence des plantes adventices, le sol sera recouvert de bois broyé au pied des arbres.
- Pour les arbustes, le paillage sera réalisé à l'aide de dalles spécialement conçues et biodégradables.
- Entre les dalles de paillage des arbustes, le sol sera ensemencé de trèfle nain blanc empêchant le développement des graminées et enrichissant le sol en azote par une symbiose racinaire.

### Protections contre les rongeurs

- Le tronc des arbres sera protégé contre les morsures et les coups à l'aide de bandes à enrouler type Surtronc.
- Pour tous les arbustes, des filets de protection de couleur noire ou verte permettront de limiter les dégâts des rongeurs.

### Tuteurage

- Il sera réalisé à l'aide de tuteurs en bois non traité : châtaignier, robinier faux-acacia, issus de forêt exploitées durablement.

## LE PROJET EN CHIFFRES

<b>Arbres sur tige :</b>			
Nom vernaculaire	Nom botanique	Taille à la plantation	Quantité
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	Tige 12 / 14	5
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	Tige ramifiée depuis la base 12 / 14	85
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Tige 12 / 14	12
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	Tige 12 / 14	13
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Tige ramifiée depuis la base 14 / 16	41
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Tige ramifiée depuis la base 14 / 16	21
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Tige 14 / 16	31
Orme Lutèce®	<i>Ulmus x 'Nanguen'</i>	Tige 14 / 16	27
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	Tige 14 / 16	7
Poiriers à fleurs Chanticleer	<i>Pyrus calleryana 'Chanticleer'</i>	Tige ramifiée depuis la base 14 / 16	51
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	Tige ramifiée depuis la base 14 / 16	12
Total :			305

Nota : Tige 12 / 14 » = circonférence du tronc à un mètre du sol

<b>Autres plantations :</b>		
Types	Unité	Quantité
Bosquets :	m <sup>2</sup>	4480
Couverts arbustifs :	m <sup>2</sup>	4860
Haie bocagères sur un seul rang :	m <sup>2</sup>	1630
Haies étroites sur un seul rang :	m <sup>2</sup>	280

Gilles GENEST paysagiste